



TRADUCTION

Master professionnel TRADUCTION ÉDITORIALE, ÉCONOMIQUE ET TECHNIQUE et CERTIFICAT DE MÉTHODOLOGIE DE LA TRADUCTION

Directrice de l'ESIT : Fayza EL QASEM
Directrice de la section Traduction : Carmen ALEGRÍA

Formation diplômante. Durée des études : 4 semestres universitaires.
Accessible en formation initiale et en formation continue.

Présentation du métier – Objectifs de la formation

Les traducteurs professionnels sont un maillon essentiel des échanges internationaux et leur savoir-faire est particulièrement demandé à l'heure de la communication mondialisée.

Les traducteurs travaillent sur des documents écrits ou audiovisuels de toute nature. Contrairement à une idée très répandue, la traduction ne consiste pas à traduire les « mots » du document d'origine, mais à saisir le sens du message qu'ils véhiculent, en l'adaptant si nécessaire au public destinataire de la traduction. Les traducteurs professionnels travaillent à partir de deux ou plusieurs langues de départ vers leur langue maternelle.

L'ESIT forme depuis bientôt 60 ans des spécialistes de la traduction, et non des traducteurs étroitement spécialisés. L'objectif de l'École est de former des traducteurs professionnels capables de s'adapter rapidement à n'importe quel domaine, éditorial, économique, technique ou scientifique. L'enseignement est exigeant, adapté à la réalité du métier. Il ne vise pas à enseigner ni même à perfectionner les langues, mais à transmettre un savoir-faire, les langues étant considérées uniquement comme un outil de travail du traducteur professionnel.

La formation se fonde sur la **théorie interprétative développée par l'ESIT**, qui considère la traduction non pas comme un exercice de transposition linguistique mais comme un acte de communication portant sur le sens. Outre leurs compétences linguistiques, les traducteurs acquièrent et perfectionnent les aptitudes indispensables à l'exercice du métier : méthode, ouverture d'esprit, faculté d'adaptation et d'assimilation, ce qui leur permet de maîtriser rapidement les connaissances indispensables dans les domaines les plus divers.

Public concerné par le Master – Débouchés

La formation s'adresse à tous les titulaires d'une licence (quelle qu'en soit la spécialité) et maîtrisant deux langues, outre leur langue maternelle. Pour les candidats parfaitement bilingues, l'enseignement peut être assuré dans une combinaison à deux langues seulement. Par ailleurs, l'ESIT a mis en place une procédure de validation des acquis de l'expérience.

À l'issue de leur formation, les traducteurs exercent leur métier soit en tant que professionnels libéraux, soit comme salariés. Les diplômés de l'ESIT s'intègrent rapidement dans les entreprises de l'industrie et du commerce, la fonction publique et les organisations internationales (ONU, UE, FMI, BCE, UNESCO, OCDE, etc.), en France et à l'étranger.

Organisation générale des études

Le Master se prépare en deux ans, soit quatre semestres universitaires. Il n'y a pas d'inscription directe en Master 2. Pendant le cursus, l'étudiant peut être autorisé à redoubler, sous certaines conditions, au plus deux semestres différents.

L'enseignement s'organise en cours magistraux et en ateliers. Les premiers sont destinés à l'acquisition de connaissances extralinguistiques indispensables à l'exercice de la profession (économie, droit comparé, terminologie, etc.), tandis que les seconds permettent d'acquérir et de maîtriser les méthodes et outils de la traduction professionnelle. L'enseignement est assuré par des traducteurs professionnels qui exercent dans tous les secteurs du marché de la traduction. Chacun enseigne la traduction vers sa langue maternelle.

Langues de travail

Les étudiants doivent maîtriser trois langues, y compris la langue maternelle. Ces langues sont classées A (langue maternelle), B et C (deux langues étrangères de travail). Les langues proposées, sont l'allemand, l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français, l'italien, le japonais, le portugais et le russe. Le français doit obligatoirement être la langue A ou B. L'anglais doit être la langue A, B ou C, à l'exception des combinaisons suivantes : français-russe-allemand et français-allemand-russe.

Il est néanmoins possible de s'inscrire en combinaison à deux langues. Dans ce cas, le français est obligatoirement la langue A ou B. L'autre langue peut uniquement être l'allemand, l'anglais, l'arabe, le chinois ou le japonais. Les taux de réussite en combinaison à deux langues étant très faibles, il est vivement conseillé de s'inscrire dans une combinaison à trois langues.

Régime spécial (préparation du Certificat de méthodologie de la traduction)

Les étudiants dont la langue maternelle ne figure pas dans la liste ci-dessus peuvent toutefois présenter leur candidature. L'ESIT peut ouvrir des groupes dits de « Régime Spécial » (langue A non exploitée à l'École), en fonction des besoins du marché.

Peuvent se présenter à l'examen d'entrée du Régime Spécial uniquement les candidats ayant effectué avec succès quatre années (8 semestres) d'études universitaires de français (FLE, littérature française, etc.) à l'étranger ou trois années d'études supérieures en France, quelle que soit la discipline. Seule la Commission Pédagogique de l'ESIT juge de la recevabilité du dossier. Les candidats devront, au moment des inscriptions, justifier de la réussite de ces années d'études préalables.

Les critères d'évaluation et les exigences pédagogiques sont les mêmes que pour les autres étudiants de la Section Traduction. Cette formation se déroule sur deux semestres seulement et les étudiants inscrits en « Régime Spécial » préparent un **Certificat de méthodologie de la traduction** et non un Master. Néanmoins, celui-ci ouvre la voie aux concours des organisations internationales.

Effectif minimal

Les enseignements d'une combinaison linguistique donnée sont assurés à partir d'un seuil minimal de 4 étudiants effectivement inscrits à l'École pour l'année universitaire correspondante.

Modalités d'inscription à l'ESIT

La période des inscriptions administratives à l'ESIT est limitée dans le temps. Les étudiants doivent se conformer aux indications et au calendrier publiés chaque année sur le site Internet de l'École.

<p>Le non-respect des dates et conditions d'inscription précisées sur le site Internet entraîne automatiquement la perte du bénéfice de l'admission à l'ESIT.</p>
--

Détail des enseignements

1. MASTER PROFESSIONNEL

La réussite au Master professionnel permet d'obtenir un crédit de 120 ECTS (*European Credit Transfer System*), soit 30 ECTS par semestre universitaire.

Master 1 : Maîtrise d'une méthode	Master 2 : Acquisition des compétences professionnelles du traducteur
<p>Cours magistraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Théories de la traduction ➤ Analyse du discours ➤ Économie et vie des affaires ➤ Espace européen ➤ Terminologie ➤ Introduction au droit ➤ Approche par corpus 	<p>Cours magistraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Organisations internationales ➤ Écriture et traduction ➤ Droit comparé
<p>Ateliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Traduction générale ➤ Traduction économique ➤ Traduction technique et scientifique ➤ Lecture active et recherche documentaire ➤ Atelier informatique ➤ Préparation à la traduction spécialisée ➤ Compétences rédactionnelles et révision ➤ Expression en langue maternelle et en langue étrangère 	<p>Ateliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Traduction économique ➤ Traduction technique et scientifique ➤ Outils informatiques du traducteur ➤ Introduction aux spécialisations
<p>Stage :</p> <p>Stage en milieu professionnel (de six semaines au moins et jusqu'à 3 ou 6 mois), en France ou à l'étranger, avec rédaction d'un rapport et soutenance. L'ESIT, qui entretient des liens étroits avec le monde du travail, propose de très nombreux stages et beaucoup d'étudiants choisissent d'effectuer, au cours de leurs études, plusieurs stages ouvrant sur différents aspects du métier de traducteur.</p>	
<p>Mémoire :</p> <p>Élaboration d'un mémoire de traduction portant sur un sujet spécialisé. Ce travail de recherche fait l'objet d'une soutenance devant un jury composé du directeur de mémoire et d'un autre enseignant. Les soutenances sont publiques.</p>	

2. RÉGIME SPÉCIAL

Les étudiants en Régime spécial suivent, sur deux semestres consécutifs, à la fois des cours spécifiques et des enseignements du cursus de Master. La réussite au Certificat de méthodologie de la traduction permet d'obtenir un crédit de 60 ECTS.

1 ^{er} semestre	2 ^e semestre
<p>Cours magistraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Théories de la traduction ➤ Économie et vie des affaires 	<p>Cours magistraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Terminologie ➤ Économie et vie des affaires
<p>Ateliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Traduction de la langue A vers le français ➤ Perfectionnement en français ➤ Lecture active et recherche documentaire ➤ Outils informatiques du traducteur ➤ Atelier informatique 	<p>Ateliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Traduction de la langue A vers le français ➤ Perfectionnement en français ➤ Lecture active et recherche documentaire ➤ Outils informatiques du traducteur ➤ Préparation à la traduction spécialisée

Conditions d'admission

Peuvent se présenter tous les étudiants titulaires d'une licence ou de tout autre diplôme équivalent, français ou étranger, quelle qu'en soit la spécialité.

L'examen d'entrée n'est pas un concours, le nombre de candidats admis n'est pas limité. Les épreuves se déroulent en avril. Un candidat ne peut se présenter que trois fois à l'examen d'admission.

Épreuves d'admissibilité :

Il s'agit de tests écrits, en français quelle que soit la langue maternelle du candidat, qui visent à vérifier les capacités d'analyse et de synthèse ainsi que le raisonnement logique.

Épreuves d'admission :

Ces épreuves ont pour but de vérifier la maîtrise des langues de travail et de la langue maternelle. Elles se déroulent sur une journée et se composent de :

- deux épreuves de synthèse et de traduction, de B en A et de C en A (ou de B en A et de A en B pour les combinaisons linguistiques à deux langues). Durée de chaque épreuve : 1h30.
- une épreuve d'expression écrite en langue B, sur un sujet d'ordre général. Durée de l'épreuve : 1h00.

Les textes proposés pour les épreuves de synthèse et traduction (1 000 à 1 200 mots environ) sont généralement issus de la presse généraliste d'un pays de la langue source et il est demandé :

- d'en réaliser une synthèse d'environ 400 mots : il ne s'agit pas de faire un résumé respectant nécessairement l'articulation du texte source, mais de dégager les idées principales par rapport aux idées secondaires, sans paraphraser ou traduire le texte ni ajouter d'éléments qu'il ne contient pas.
- de traduire un fragment cohérent vers la langue A (et vers la langue B pour les combinaisons linguistiques à deux langues). Le candidat devra s'attacher au sens du texte, et non aux mots qui le composent.

L'épreuve d'expression écrite porte sur un sujet d'ordre général et doit être d'une longueur d'environ 400 à 450 mots. Une attention particulière devra être apportée à l'enchaînement des idées et à la fluidité de l'expression.

La note requise pour l'admission est de 12 sur 20 à chacune des épreuves pour les combinaisons linguistiques à trois langues et de 14 sur 20 pour les combinaisons linguistiques bilingues.

Admission en Régime spécial :

- Épreuve à partir d'un texte en français : lecture d'un texte d'opinion (1 000 à 1 500 mots) et réponse en français à deux questions.
- Épreuve de rédaction : rédaction, en français, d'un essai sur un thème généraliste.

La note à obtenir pour être admis(e) en Régime spécial est de 10 sur 20.

Préparation aux épreuves :

Il est notamment conseillé de lire la presse tous les jours dans chaque langue de travail, de s'intéresser aux thèmes qui y sont abordés et de combler activement toute lacune de compréhension. Par ailleurs, vous pouvez commander les annales des tests d'admissibilité sur la boutique en ligne de l'ESIT (rubrique « Candidats » du site internet).

CONTACT :

Carmen ALEGRIA, Directrice de la section Traduction
Bureau P. 213 bis - 2^e étage
Centre universitaire Dauphine - 75775 - Paris Cedex 16

Secrétariat pédagogique - Section Traduction
Bureau P. 220 - 2^e étage
Téléphone : +33 (0)1 44 05 42 05
Télécopie : +33 (0)1 44 05 41 43
Courriel : esit@univ-paris3.fr

www.esit.univ-paris3.fr